

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

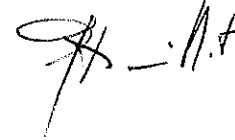
**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **26 mai 2005**



**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

FORMATION CONTINUEE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL : GESTION DE L'AGRESSIVITE ET DE LA VIOLENCE EMANANT DE LA CLIENTELE.....

CODE DE L'U.F. (3)	8 L 45 03 U 3 5 5 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	802
--------------------	---------------------	----------------------------------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1.... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1.... page(s) (2)

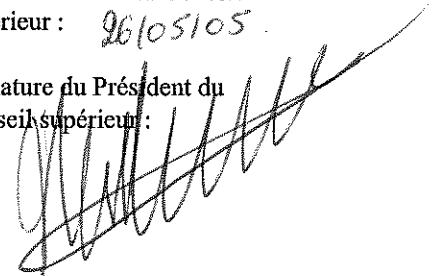
**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) inférieur
  - (1) qualification
  - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26/05/05

Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	8245 03 V35 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	802
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Gestion de l'agressivité et de la violence	CT	F	26
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		P	6
		Total des périodes	32


**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
Administrateur pédagogique

Date : ..... 22 JUIN 2005

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre aux professionnels du secteur médical et/ou social de gérer des situations d'agressivité et de violence émanant de la clientèle ou de leurs proches.

*Formation continue des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

A partir d'une situation professionnelle relevant du secteur médical et/ou social,

- observer, décoder et proposer des pistes d'analyse des relations interpersonnelles ;
- situer la responsabilité et les limites de sa fonction dans les relations avec la clientèle.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire à orientation paramédicale ou sociale ou de l'enseignement supérieur à orientation médicale, paramédicale, psychologique sociale ou pédagogique.

*Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

*Formation continuée des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 4**

**PROGRAMME DU COURS**

L'apprenant sera capable :

- de distinguer conflit, agressivité et violence ;
- d'identifier et de décrire les comportements agressifs et violents rencontrés en référence à un modèle d'analyse de la communication ;
- d'identifier les facteurs déclencheurs des expressions d'agressivité et de violence ;
- d'évaluer l'impact des situations d'agressivité et de violence sur lui-même et sur son environnement ;
- d'appréhender ses propres réactions émotionnelles en situation d'agressivité et de violence ;
- de décrire des stratégies et comportements permettant d'anticiper et de canaliser des comportements agressifs ou violents ;
- de proposer des stratégies pertinentes dans son contexte professionnel, en fonction de ses propres ressources.

*Formation continue des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, à partir d'une situation professionnelle relevant du secteur médical ou social :

- de décoder la situation en référence à un modèle d'analyse de la communication ;
- de proposer au moins une stratégie et des comportements personnels permettant d'anticiper et/ou de gérer la situation génératrice d'agressivité et de violence.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rigueur de l'analyse ;
- la pertinence des propositions émises en cohérence avec ses ressources personnelles et organisationnelles.

*Formation continue des professionnels du secteur médico-social : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de la clientèle*

**ANNEXE 6**

**CHARGES DE COURS**

Pour cette unité de formation, le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.